



Porter plainte pour insultes (commerçant envers un client)

Par **sarra37**, le **14/11/2010** à **15:29**

Bonjour,rrnrJe souhaiterais savoir dans mon cas si j'ai un recours contre une vendeuse de magasin qui m'a "insultée" ?rrnrJe m'explique :rnJe faisais mes courses dans un magasin avec mes jumelles en poussette n'arrivant pas à accéder à l'objet que je voulais acheter (rayons tres petits et poussette double) rn j'ai été voir la vendeuse qui été à coté pour lui demandée si elle pouvait rester près de ma poussette pour que j'aille chercher l'objet en question ou aller me chercher l'objet.rnCette personne m'a répondu "que je devrait avoir honte et que j'étais **une mauvaise mère** et que je devais assumer d'avoir des jumelles et donc en gros ne pas sortir de chez moi"rnSur le coup je lui est juste répondu que son magasin été mal agencée et que les personnes comme moi ou en fauteuil roulant avaient le droit de faire les magasins et je suis parti.rnAprès réflexion je souhaite voir sa direction et faire le nécessaire envers cette personne car j'estime inacceptable de me faire insulter devant mes filles et les autres clients.rnQue puis je faire, puis je me rapprocher du service juridique de mon assurance ou cela est inutile?rrnrMerci d'avance.

Par **mimi493**, le **14/11/2010** à **18:24**

Vous avez des preuves ? Un témoin pret à témoigner en justice ?rnC'est ça le problème.rnC'est quoi comme magasin ? parce que écrire au siège social, ça peut faire quelque chose